

COMMENT BÉNÉFICIER DES AIDES ?



Contacter votre référent Commerce de l'Agglo Hénin-Carvin :

03 21 08 08 08
marion.wos@agglo-henincarvin.fr



Après de votre commune, demandez les autorisations d'urbanisme si nécessaire. **Déposez votre dossier de demande d'aides** avant le lancement de votre projet.



Vous recevez une notification de dossier complet ainsi que la marche à suivre.



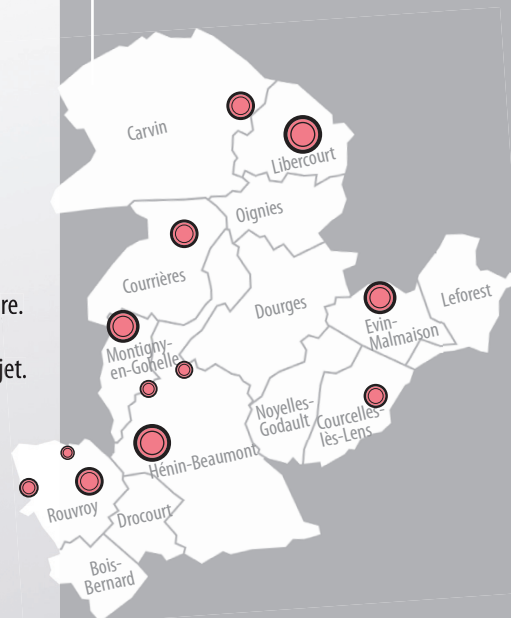
Après validation du comité et signature de la convention vous avez un an pour réaliser votre projet.



La subvention vous est versée par la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin.



Quartiers prioritaires de la Ville de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin



AGGLO
HÉNIN-CARVIN



SUBVENTION

COUP D'POUCE
aides aux commerces

INVESTISSEMENTS
IMMOBILIERS

PROJET

INVESTISSEMENTS




Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin
www.agglo-henincarvin.fr
@agglohenincarvin

CONTACT :

Service Développement Economique
Réfèrent Commerce : 03 21 08 08 08
marion.wos@agglo-henincarvin.fr



Chaque année présente de nouveaux défis à la construction d'un territoire équilibré et solidaire, au maintien d'un commerce de centre-ville et à l'exercice de nos compétences en matière de développement économique.

Au-delà des projets d'investissement et de création d'entreprise, le commerce de centre-ville joue un rôle essentiel dans l'animation de la vie locale, et répond aux besoins des populations des centres-villes. C'est pourquoi il est hors de question de le laisser tomber.

Face aux acteurs de la grande distribution, les commerces de centre-ville ont toute leur place. Les habitudes de consommation, dans lesquelles plus on achète, mieux on se porte, sont en crise et semblent avoir atteint leurs limites.

Les problématiques environnementales et la crise du pouvoir d'achat font des petits commerçants les moteurs d'un modèle différent, moins centré sur le volume de marchandises mais plus sur la fourniture de produits de qualité, à proximité de chez soi.

C'est la raison qui nous pousse à consolider l'attractivité des centres-villes, en menant une politique active de soutien aux petits commerces.

Découvrez dans cette plaquette notre plan d'action inédit au service de votre développement. Notre soutien, c'est du concret !



Christophe Pilch
Président de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin
Maire de Courrières



Daniel Maciejasz
Vice-Président délégué au développement économique, à l'emploi et à la formation professionnelle



 COMMERCES BÉNÉFICIAIRES	ACHAT OU LOCATION REPRISE D'UN LOCAL VACANT EN CENTRE-VILLE ET/ OU EXERÇANT UNE FONCTION DE PROXIMITÉ, HORS CENTRES-COMMERCEAUX	
COMMERCES ÉLIGIBLES 	COMMERCES INDÉPENDANTS DE MOINS DE 80 M²	
ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES 	• Commerces + de 80 m ² • Professions réglementées ou assimilées (Notaires, avocats...) • • Activités financières et immobilières (Banque, assurance...) • • Franchises • Commerces non sédentaires •	
PROJETS ÉLIGIBLES 	ACHAT ou LOCATION	
MONTANT DE L'AIDE 	ACHAT • 15% de l'investissement hors frais annexe (agence, notaire), pour un montant d'aide compris entre 7 500 € minimum (pour 50 000 € HT investis en immobilier) et 15 000 € maximum (pour 100 000 € HT et plus investis) par projet	LOCATION • 50% du loyer hors frais annexe (agence, notaire) pendant 1 an dans la limite du plafond annuel de 15 000 € HT HC